

Day	Temp (°C)	Humidity (%)
MER 05	18 / 32	0 / 0
JEU 06	18 / 30	0 / 3
VEN 07	18 / 31	0 / 6
SAM 08	19 / 31	0 / 6
DIM 09	18 / 26	0 / 2
LUN 10	17 / 26	0 / 1

Cette semaine

- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Black-rot**
- **Botrytis**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Vus cette semaine**
- **Règlementation**

STADES PHENOLOGIQUES

L'ensemble des cépages est situé à "fermeture de la grappe".
Les parcelles gelées sont entre "grains de plomb" et "grains de pois".
Un épisode de grêle mercredi 28 juin a touché les communes de Gaillac (Boissel), Broze, Cahuzac/Vère, Senouillac, Tessonnières, Puycelsi, Campagnac, Aussac, Florentin : les dégâts s'échelonnent de 5 à 20%

MILДИОU

Analyse de risque

Observation au vignoble :

Pas d'évolution significative cette semaine, présence de vieilles taches desséchées. Les sorties liées aux pluies écoulées devraient être visibles en fin de semaine ou en début de semaine prochaine.

Modélisation:

Les pluies enregistrées la semaine dernière ont cumulé entre 18mm (Couffouleux) et 80mm (Castanet). La pression est en hausse et des contaminations de masse ont été modélisées sur la majorité des secteurs. De nouvelles contaminations de masse sont modélisées dès 4mm.

Sur les parcelles atteintes, il existe un risque de repiquage lorsque les taches sont sporulées quelle que soit la hauteur de pluie. Les grappes sont sensibles au mildiou **jusqu'à la véraison**.

Préconisations

Les prochaines pluies ont un caractère incertain et le risque de pluie semble diminuer au fil des heures.

2 stratégies :

1- Intervention post-pluies (maxi 24 h après la pluie contaminatrice) :

* *Eperon pépite, Ridomil Gold MZ, méfenoxam/mancozébe, 2,25 kg/ha (2 applications)*
CMR, ZNT 50m

* *Idaho, cymoxanil/zoxamide, 0,45 kg/ha (3 applications)* **CMR**

* *Resplend, ametoctradine/dimétomorphe,*

1L/ha (1 application)

* *Ridgold F, méfenoxam/folpel, 2kg/ha (2 applications)*

* *Carial C pepite, mandipropamid/cuivre, 5kg/ha (2 applications)*

2- Intervenir en préventif avant les pluies avec :

* *Mikal Flash, fosétyl/folpel, 4kg/ha, CMR*

* *LBG01F34, phosphonate de potassium, 4L/ha (5 applications) + contact*

* *Redeli, disodium phosphonate, 2,5L/ha (3 applications) + contact*

* *Bastid, Cos Oga, 2kg/ha (8 applications) + contact*

* *Enervin, Privest, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*

* *Mildicut, Ysayo, disodium phosphonate/cyazofamide, 4,5L/ha (3 applications)*

* *Bouillie bordelaise RSR Disperss, cuivre, 3,75kg/ha (3 applications)*

* *Amaline Flow, zoxamide/cuivre, 2,8L/ha (2 applications)*

Les doses indiquées sont les doses homologuées.

Données optidose : 80% de la dose homologuée

Alternative

Mise en oeuvre de la prophylaxie. LBG01F34, Redeli et Blason sont des produits de biocontrôle.

A retenir

4mm suffisent pour de nouvelles contaminations de masse

OIDIUM**Analyse de risque****Observation au vignoble :**

Des symptômes de plus en plus nombreux sont visibles sur les feuilles et les grappes des témoins non traités et des parcelles sensibles et à historique.

Préconisations

Soyez vigilants jusqu'au stade "fermeture de grappe" complète sur les parcelles saines et jusqu'à la véraison sur parcelles avec des symptômes.

Famille des azanaphtalènes

- * *Legend, quinoxyfène, 0,2L/ha (4 applications)*
- * *Talendo, proquinazid, 0,25L/ha (2 applications), CMR*
- * *Sormiou disperss, soufre/quinoxyfène, 5L/ha (3 applications)*

Famille des benzophénones

- * *Vivando, métrafénone, 0,2L/ha*

Et sur parcelles touchées

- * *Karathane 3D, meptyl dinocap, 0,6L/ha ZNT 50m*

- * *Prosper, spiroxamine, 0,6L/ha*

* *Fluidosoufre, soufre, 20kg/ha si les conditions le permettent.*

L'efficacité est toujours limitée sur symptômes déclarés.

Alternatives

Certaines spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle. L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement.

A retenir

Période de sensibilité en cours jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Peu d'évolution hormis sur des parcelles très sensibles et déjà impactées : quelques grains sont touchés. La majorité des parcelles sont saines. En attente des sorties liées aux pluies de la semaine dernière.

Préconisations

Attention, sur les parcelles atteintes et/ou à historique, les prochaines pluies peuvent encore provoquer des contaminations. La lutte doit être conjointe avec celle contre le mildiou et/ou contre l'oïdium.

* *Divers produits commerciaux à base de mancozèbe, 2kg/ha ; Attention CMR, ZNT 50m*

* *Divers produits commerciaux à base de métirame de zinc, 2kg/ha*

Rappel, les produits de contact sont lessivés avec 20mm de pluie.

- * *Enervin, amétoctradine/métirame, 2,5kg/ha (2 applications)*

- * *Eperon pépite, Ridomil Gold MZ, méfénoxam/mancozèbe, 2,25 kg/ha (2 applications)*

CMR

La sensibilité des grappes persiste jusqu'à la fermeture complète de la grappe.

Alternatives

Mise en œuvre de la prophylaxie : élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez vigilants sur les parcelles avec symptômes et /ou sensibles

BOTRYTIS**Analyse de risque****Observations au vignoble :**

Des symptômes sont observés sur grappes, notamment sur Gamay et Chardonnay, plus discrets sur Syrah. Le plus souvent, la maladie se contorne à des grains isolés mais parfois des foyers sont observés.

Préconisations

Les traitements antibotrytis sont à réserver aux parcelles très sensibles à la pourriture grise.

Le stade fermeture de la grappe est en cours.

- * *Switch, fludioxonil/cyprodinil, 1,2kg/ha*

- * *Teldor, Lazulie, fenhexamid, 1,5kg/ha*

- * *Prolectus, fenpyrazamid, 1,2kg/ha*

Alterner les familles d'une année sur l'autre.



Grains botrytisés sur Gamay

Alternatives

L'effeuillage (face soleil levant au stade nouaison) et l'éclaircissage sont des méthodes permettant de limiter le développement du Botrytis.

A retenir

Stade "fermeture de grappe" idéal pour l'anti botytis

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Le vol semble terminé.

Des perforations d'eudémis sont observées en divers secteurs.

On observe aussi des perforations d'Eulia sur certaines parcelles.



Dégâts d'Eulia

Préconisations

Pour eudémis, il est trop tard pour intervenir avec un produit ovicide. Seul, un larvicide peut encore être utilisé mais avec des efficacités qui diminuent avec le stade d'avancement des larves.

* *Luzindo, thiamétoxam/chloroantranilprole, 0,2L/ha (1 application)*

* *Karaté Xflow, lambda cyalothrine, 0,175kg/ha ZNT 50m (2 applications)*

* *Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, ZNT 50m (2 applications)*

Attention à l'application par forte chaleur, les pyréthrénoïdes y sont très sensibles.

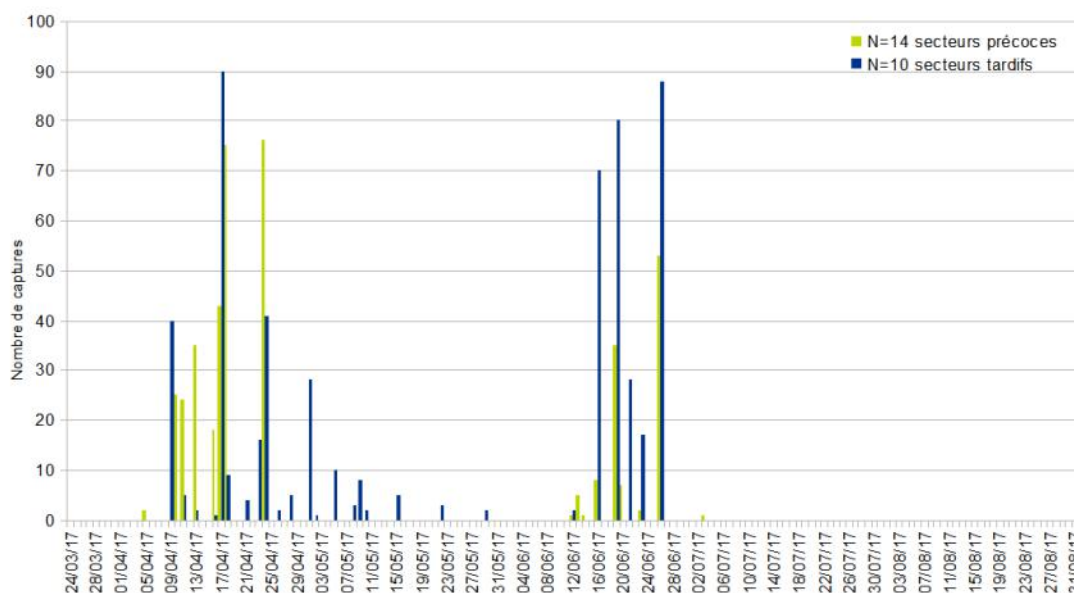
Aucun traitement ne se justifie sur Eulia.

Alternatives

La confusion est une méthode de biocontrôle.

A retenir

Des perforations sont observées



Captures d'eudémis sur le réseaux de pièges du vignoble gaillacois

CICADELLE VERTE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Aucune larve n'a été observée cette semaine.

Préconisations

Le seuil d'intervention est de 100 larves pour 100 feuilles.

Pas de traitement à prévoir si le seuil n'est pas atteint.

Alternatives

Applications d'argiles.

A retenir

Le niveau de population est très faible

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations au vignoble :

Les premiers symptômes sont observés sur le vignoble.

Les dates de traitement T2 : **22 juin au 5 juillet**.

Les modalités de lutte sont décrites sur le document suivant.

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_2_cle8243bf.pdf

Préconisations

* *Jokari, Flanker, acrinathrine, 0,2L/ha*

* *Cajun, bétacyfluthrine, 0,7L/ha, (2 applications) ZNT 50m*

* *Karaté Xflow, lambda-cyhalothrine, 0,125kg/ha, (2 applications), ZNT 50m*

* *Luzindo, thiamétoxam/chloroantranilprole, 0,2L/ha (1 application)*

* *Actara, Reason thiamétoxam 0,15L/ha*

(1 application)

* *Klartan, tau-fluvanilate, 0,2L/ha*

(3 applications)

A retenir

T2 : du 22 juin au 5 juillet

VUS CETTE SEMAINE

Maladies du bois : apparition de symptômes de forme lente et d'apoplexie

Erinose : recrudescence sur jeunes feuilles de façon très importante sur certaines parcelles.

Phylloxéra : galles présentes sur quelques parcelles.

Thrips : deux parcelles ont été signalées avec des populations importantes.

REGLEMENTATION

L'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime est abrogé et remplacé par celui du 4 mai 2017.

Vous trouverez l'article complet à l'adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034603791&dateTexte=&categorieLien=id>

Un point à retenir : Tous les produits CMR ont désormais un délai de réentrée de 48h malgré leur étiquetage parfois divergent.

Prochain bulletin, le 11 juillet

CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oïdium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Midi-Pyrénées (<http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Midi-Pyrénées (www.mp.chambagri.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.



La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 – 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL
v.vigues@tarn.chambagri.fr – 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr – 07.86.17.86.03

